

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 045

Le 15 mai 2018

### NOUVELLES CLASSES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la CDCC) désirent vous informer qu'à l'ouverture du marché le vendredi 18 mai 2018, les nouvelles classes d'options sur actions suivantes seront inscrites :

**Theratechnologies Inc. - TH**  
**Savaria Corp. - SIS**  
**Spin Master Corp. - TOY**

Les symboles et les prix de levée sur ces options seront inscrits comme suit:

Nouvelles classes			
Nom de la compagnie	Symbole	Mois	Prix de levée
Theratechnologies Inc.	<b>TH</b>	Juin	10,00\$
		Juillet	11,00\$
		Octobre	12,00\$
		Janvier	13,00\$
			14,00\$
Savaria Corporation	<b>SIS</b>	Juin	15,00\$
		Juillet	16,00\$
		Octobre	17,00\$
		Janvier	18,00\$
			19,00\$
Spin Master Corp.	<b>TOY</b>	Juin	48,00\$
		Juillet	50,00\$
		Octobre	52,00\$
		Janvier	54,00\$
			56,00\$

Les prix de levée peuvent varier selon les prix de fermeture de la valeur sous-jacente le jeudi 17 mai 2018.

Veillez trouver ci-dessous les intervalles de marge, les numéros d'ISIN et les limites de position sur les nouvelles classes d'options sur actions.

<b>SYMBOLE SOUS-JACENTS</b>	<b>SYMBOLE DE L'OPTION</b>	<b>INTERVALLE DE MARGE</b>	<b>ISIN</b>	<b>LIMITE DE POSITION</b>
<b>TH</b>	<b>TH</b>	<b>3,11%</b>	<b>* CA88338H1001</b>	<b>50 000</b>
<b>SIS</b>	<b>SIS</b>	<b>16,45%</b>	<b>* CA8051121090</b>	<b>50 000</b>
<b>TOY</b>	<b>TOY</b>	<b>8,66%</b>	<b>* CA8485101031</b>	<b>25 000</b>

\* Ces renseignements sont fournis à titre informatif seulement. Même si tous les efforts nécessaires ont été déployés pour s'assurer de l'exactitude de ces renseignements, nous ne pouvons pas être tenus responsables de la présence de toute erreur ou omission.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres compensateurs peuvent communiquer avec la Division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation  
CDCC